



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du 2 novembre 2010 à 15 h
Hôtel de Ville de Quimper
Présidée par M. Bernard POIGNANT

Membres présents ayant voix délibérative :

- Bernard POIGNANT, Hervé HERRY, Marc ANDRO : Quimper Communauté
- Daniel COUIC et Jean-Paul STANZEL : CC Pays Bigouden Sud
- Claude BELLIN : CC Châteaulin Porzay
- Jean-Claude SACRE, André FIDELIN : CC Concarneau Cornouaille
- Roger LE GOFF : CC Pays Fouesnantais
- Michel CANEVET : CC Haut Pays Bigouden
- Bernard LE GALL : CC Cap Sizun
- Jean-Paul LE PANN : CC Pays Glazik
- William BOULIC : CC Pays de Douarnenez
- Alain PENNEC : COCOPAQ
- Pierre PLOUZENNEC : AOCD
- Yves CHATALEN : CMA29

Membres présents sans voix délibérative :

- Jean-René COULIOU, Conseil de Développement
- Jean-Claude LESSARD, Conseil régional

Membres excusés

- Jean-François GARREC : CCIQC
- Nicolas MORVAN : COCOPAQ
- Roger LARS, Pays Touristique du Menez-Hom
- Ronan LE MEUR, Chambre d'Agriculture
- Maryvonne BLONDIN, CG29

Participaient également :

- Gérard LAHELLEC, Vice-Président du Conseil régional (1^{ère} partie de séance)
- Alain POMES, Roselyne GUEGUEN, François LE DREAU, Claude ROSSIGNOL : Conseil de Développement
- Hélène EGU : CC Pays fouesnantais
- Nicolas PIRIOU : CC Concarneau Cornouaille
- Yann BOTHOREL : CCPCP
- Christophe PODEVIN : CC Pays de Douarnenez
- François CLEMENT, CCIQC
- Yannick LE MOIGNE : CMA29
- Jean-Yves CARRE : Chambre d'Agriculture
- Ronan MARCEL, Laurent BRUCHON, Stéphane TROPRES : Quimper Cornouaille Développement
- Philippe NIMIS, Nicolas KERLOCH, Lénaïg WEILER, Betty ROBERT Véronique LE GUEN : Pays de Cornouaille

Compte-rendu de séance

Introduction

Bernard POIGNANT ouvre la séance qui s'articule en deux phases : l'intervention de Gérard LAHELLEC, Vice-Président du Conseil régional chargé de la mobilité et des transports sur le projet BGV (présentation et questions réponses), puis la partie statutaire où seront évoquées les questions qui concernent le GIP. Il remercie Gérard Lahellec de s'être déplacé pour apporter quelques éclaircissements à l'assemblée sur un projet stratégique et vital pour le territoire qui suscite beaucoup d'interrogations.

1. Intervention de Gérard LAHELLEC sur la BGV

Gérard LAHELLEC indique en premier lieu qu'il se tient à la disposition des collectivités et des institutions pour répondre à leurs interrogations sur un dossier aussi stratégique que vital qui appelle à la vigilance, et dont la compréhension lui paraît nécessaire pour développer le consensus breton.

L'objectif inscrit dans le programme BVG de mettre la pointe bretonne à 3 heures de Paris signifie d'une part, rapprocher Rennes de Paris en permettant la grande vitesse entre Rennes et Le Mans (soit 182 kms de voie), et d'autre part, rapprocher la pointe bretonne de Rennes (objectif 1h30). Il s'agit donc de deux projets bien distincts pour un objectif commun.

Point sur la Ligne Rennes-Le Mans

Suite à l'élaboration du cahier des charges et à l'appel d'offre national lancé par Réseau Ferré de France, qui est maître d'ouvrage du projet, 3 offres ont été reçues et retenues (Bouygues, Eiffage et Vinci) et le délégataire sera connu le 4 février 2011. Il sera chargé de construire et d'exploiter la ligne en vertu d'un contrat de partenariat avec le maître d'ouvrage Réseau ferré de France (RFF) après validation par le Conseil d'Etat. Après dépouillement des offres il apparaît d'ores et déjà que :

- le coût sera supérieur à 3,4 milliards d'euros
- l'amortissement se fera sur 25 ans (scénario comparable à un financement classique)
- le délai des travaux ne sera pas inférieur à 4 ans

Il est à noter que les fonds promis par l'Etat seront maintenus même si le délégataire est désigné après le 31/12/2010. A noter également que Réseau Ferré de France est lié à l'Etat contractuellement et qu'un article du contrat exige un retour sur investissement. En théorie, la répartition du financement est de 50 % Réseau Ferré de France, 25 % Etat, le solde pour les collectivités. Plus la part de Réseau Ferré de France sera importante, plus il tentera de récupérer son investissement, ce qui peut générer des augmentations tarifaires non maîtrisables (péage, tarif billet etc) ou une massification des flux. Le Conseil régional doit donc évaluer le seuil d'acceptabilité pour la part de financement au-delà duquel Réseau Ferré de France pourrait, par exemple, limiter les dessertes dans un but de rentabilité et au détriment des usagers. Le but est qu'il n'y ait pas de remise en cause des dessertes TGV à l'avenir, ce qui nécessite une veille permanente du Conseil régional sur les dessertes, les coûts et l'équilibre du projet qui est porté et poussé par les collectivités dans l'intérêt des populations.

Point sur la ligne Quimper – Rennes

Au total, 15 actions sont en cours

1^{ère} phase : modernisation des axes (suppression de 47 passages à niveau). Cette phase est en cours, pour un coût de 305 millions d'euros d'investissement (convention signée pour la période 2007-2013).

Parmi les autres actions, on peut citer les travaux de desserte, les achats en matériel notamment. Les travaux qui resteront après 2013 sont en cours de configuration dans le cadre du futur Contrat de Projet avec la Préfecture de région (modernisation des gares etc...) Tous les travaux engagés ou à engager concourent à un seul objectif : rapprocher la pointe bretonne de Rennes.

Schéma national

La Bretagne ne figure pas dans le schéma national en cours d'étude. La Région demande d'inscrire les lignes Brest-Rennes et Quimper-Rennes à 1h30 de Rennes dans le schéma national, sinon la Bretagne sera oubliée, ce qui pénalisera la modernisation des lignes bretonnes. La Région veille aussi à ce que l'axe Rennes-Nantes ne soit pas privilégié, étant d'avis qu'un scénario est d'autant meilleur qu'il est mutualisé. Il faut donc se poser la question de la modernisation de l'axe desservant la Bretagne Sud avant de penser à l'axe Rennes-Nantes.

Questions-réponses

Bernard Poignant souhaite savoir si les indications qu'il donne à la population sont toujours d'actualité, à savoir : arrivée du TGV rapide fin 2014, Paris-Quimper en 3h08 au mieux, mais pas tous les trains.

Gérard LAHELLEC précise que le délai est de 4 ans à compter du démarrage des travaux. Le délégataire sera connu le 4 février 2011. Le dossier sera alors transmis au Conseil d'Etat et c'est la signature du Conseil d'Etat qui donnera le feu vert pour le démarrage des travaux. On peut donc estimer un démarrage fin 2011.

Concernant la durée du trajet, les gains de temps liés aux travaux en cours, l'absence d'arrêts en gare de Rennes et tous les aménagements en cours peuvent en mettront en effet Quimper à 3h08 de Paris pour certains trains, et Brest à 2h59.

A Marc ANDRO qui demande alors quels sont les arrêts bretons prévus sur ces trains rapides, Gérard LAHELLEC répond qu'un arrêt est prévu à Lorient sur la ligne Paris-Quimper, et un arrêt à Saint-Brieuc sur la ligne Brest-Rennes.

Alain PENNEC pose la question des gares intermédiaires et demande si leur desserte est amenée à se dégrader.

Gérard LAHELLEC rassure sur le fait que l'objectif est bel et bien de doubler le nombre de trains par un triplement des voyageurs. Au minimum, on peut espérer le maintien des dessertes TGV actuelles, tout en étant conscient qu'il existe un risque lié à des péages excessifs et une massification des trains.

Dans l'hypothèse où le coût des péages serait multiplié par deux, la difficulté serait réelle pour multiplier les trains, d'autant que la T.P. sur le matériel roulant pénalise la Région de 1,8 million d'euros par an. Une augmentation des taxes signifierait une diminution des ressources pour développer la desserte.

Michel CANEVET émet des doutes sur le respect des 3 heures de trajet Paris-Quimper en raison du nombre de passages à niveau qui resteront, et il s'interroge sur la fréquence des trains, soulignant qu'aujourd'hui il n'y a qu'un train par semaine qui relie Quimper à Paris en moins de 4 heures.

Gérard LAHELLEC maintient que l'objectif est d'améliorer les dessertes tous les jours dans les conditions données. Les 57 passages à niveau qui resteront à supprimer seront à configurer avec

les autres travaux à réaliser après 2013. Une étude réalisée par « Investir en Finistère » a évalué ces travaux à 3,5 milliards d'euros.

Jean-René COULIOU indique que le Conseil de développement a pris position sur la nécessité de la LGV suite à ses travaux. Il constate que la Cornouaille est à l'écart des schémas et que l'objectif sera tenu mais avec du retard. Il demande de jouer sur l'intermodalité et de réfléchir sur des pôles d'échanges multipolaires aux abords de Lorient et Quimper.

Bernard POIGNANT évoque le problème parisien. Le transit par Paris est aujourd'hui incontournable alors qu'il faudrait pouvoir relier directement les grandes villes entre elles.

Sur ce point, Gérard LAHELLEC souligne la complexité du réseau parisien où se côtoient les lignes TGV, TER. L'option du barreau sud de Paris pose de gros problèmes techniques, mais il existe un projet de contournement qui passerait au sud de Paris par un axe qui desservirait Clermont-Ferrand et Lyon notamment. Il prend également acte de la demande de Jean-René COULIOU concernant l'intermodalité.

Bernard POIGNANT doit mettre fin aux questions pour une raison de timing, mais il rappelle que Gérard LAHELLEC se tient à la disposition des communautés pour répondre aux questions qui pourraient se poser. Il remercie Gérard LAHELLEC pour son intervention et ses éclaircissements.

2. Le pôle énergie

Jean-Claude SACRE présente les conclusions du groupe de travail chargé de réfléchir à l'évolution d'un pôle énergie en Cornouaille, et notamment les préconisations de ce groupe suite à la réunion du 19 octobre dernier.

A. renouvellement des contrats des 2 agents

le groupe de travail s'est prononcé à l'unanimité en faveur de CDI pour les deux agents

B. statut du pôle énergie

Deux choix étaient possibles : la création d'une Agence Locale de l'Energie ou le rattachement du pôle énergie à l'Agence QCD. L'étude menée par le cabinet Chôra Conseil a confirmé que rien ne s'opposait au rattachement. Le groupe de travail se prononce donc en faveur du rattachement à l'agence QCD mais demande :

- la **désignation d'un responsable politique** et la création d'une commission énergie au sein de l'agence, sur la base du groupe de travail constitué au sein du Pays de Cornouaille. La question de la représentativité de l'énergie au sein du bureau et du CA de QCD est soulevée.
- Que le pôle énergie soit partie prenante des problématiques de l'agence au même titre que le développement économique ou l'aménagement du territoire. Ainsi, il doit être fléché et apparaître dans l'organigramme de QCD avec un **responsable administratif**. Il est évoqué la possibilité que B. Robert assume cette responsabilité
- Que soit étudiée plus profondément l'adéquation entre les locaux proposés à l'hôtel d'entreprises et les besoins du pôle énergie, en terme de stockage et en terme de visibilité pour faciliter l'accès au grand public (vitrine). L'appui de Quimper Communauté est sollicité pour cette recherche.

C. Financement du pôle énergie

L'ADEME et la Région ont garanti conjointement :

- **le financement de l'espace info énergie pour les 3 prochaines années**
- **la possibilité de prolonger le Contrat Objectif Territorial pour une durée de 2 ans**
- **la possibilité d'un dispositif d'aide pour accompagner la montée en charge du CEP sur 3 ans.**

D. Développement du pôle énergie

- **Le CEP**
 Tenant compte du fait que le prolongement du COT pour 2 ans sera réorienté vers le Plan Climat Energie Territorial, le CEP ne pourra plus faire partie du dispositif COT faute de temps agent. Le groupe de travail demande donc la **création d'un poste en CDD pour 2 ans dédié au CEP**. L'Ademe et la Région suggèrent la création de 2 postes compte tenu de la dimension du territoire, avec une personne pour l'Est et une personne pour l'ouest Cornouaille. L'Ademe et la Région pourraient accompagner financièrement la création de ces 2 postes, le coût ne serait donc pas supérieur pour le pays.
 Le groupe de travail souhaite encourager l'adhésion des EPCI au CEP pour le compte de leurs communes. L'Ademe et la région préconisent un accompagnement des EPCI aux communes adhérentes à hauteur de 50 % de l'adhésion, dont les modalités restent à définir.
- **Le PCET (Plan Climat Energie Territorial)**
 Jean-Claude SACRE se réfère au document de présentation complet élaboré par Nicolas KERLOCH et remis sur table. Il rappelle que 4 collectivités ont l'obligation de réaliser un PCET d'ici le 31/12//2012 (commune de Quimper, Quimper Agglo, Cocopaq et 4C). Le groupe de travail énergie propose que la Cornouaille se dote de plusieurs PCET élaborés en cohérence sur le territoire. Le diagnostic sera d'abord réalisé au niveau du pays puis décliné par territoire de projet, charge ensuite à chaque territoire de réaliser son plan d'action ou pas, selon ses obligations ou son choix.
 Jean-René COULIOU exprime le souhait du Conseil de développement que le scénario soit plus ambitieux et soit porté à l'échelle du pays.
 Jean-Paul LE PANN explique que le scénario retenu est un diagnostic commun pour l'ensemble de la Cornouaille. Le fait qu'il soit ensuite décliné par EPCI permettra à chacun de déterminer s'il veut se lancer dans le projet ou pas.
 Jean-Claude SACRE indique aussi que cette manière de procéder permet de ne pas monter une « usine à gaz » et permettra un engagement plus fort de chaque collectivité.

3. le pôle tourisme

Roger LE GOFF présente les actions issues du partenariat entre le GIP, la CCI et le GTC pour la réalisation d'outils d'information touristiques en 2011 qui requièrent une part d'autofinancement du Pays :

Edition de Cornouaille animation 2011

Maîtrise d'ouvrage CCI – Apport de 20 000 € du GIP à la CCI sur un coût global de 45 500 € HT

Edition internet de Cornouaille animation

Maîtrise d'ouvrage du GIP – autofinancement du GIP pour 10 000 € et sollicitation du Contrat de Pays pour 10 000 €

Tourisme et TIC

Le GIP travaille à l'acquisition de compétences internes en la matière pour s'intégrer en 2011 dans un réseau régional de territoires dotés d'animateur(trice)s numériques dans le domaine du tourisme. Mathilde PAILLOT est chargée de ce dossier.

Concernant l'organisation par le pays d'ateliers thématiques aux OTSI, pays touristiques et entreprises touristiques, il est demandé un autofinancement de 5 250 € et une intervention de contrat de pays de 5 250 €.

Le conseil d'administration valide la mise en oeuvre de ces actions et les plans de financement proposés.

4 . Le schéma d'aménagement numérique

Hervé HERRY attire l'attention sur les enjeux forts de ce dossier. La demande exponentielle, la multiplication des usages en forte croissance et le coût d'équipement en THD (256 Millions d'euros) nécessitent de réfléchir sur le long terme sur ce dossier. Le SDAN est donc un élément nécessaire qui a pour but de définir un scénario unique qui sera décliné en plans d'actions. Il se doit d'être un document évolutif qui évoluera en fonction des nouveaux usages.

Ce qui est fait :

- **le diagnostic est achevé** (étude du cabinet Tactis). Il en ressort notamment qu'1/4 des centraux téléphoniques seulement peut accueillir le dégroupage, que 85 % des lignes cornouaillaises ne sont pas éligibles à un débit supérieur à 2 Mo, et que le projet doit s'appuyer sur Quimper Communauté et avoir une taille critique minimum.
- **La rencontre avec les acteurs du territoire a eu lieu.** Il en ressort que les ambitions des EPCI sont diverses, certaines se contenteraient d'une montée en débit alors que d'autres souhaitent le THD à très court terme. Un consensus a toutefois été trouvé :
 - apporter le dégroupage sur les répartiteurs
 - Desservir en THD les hôpitaux, les administrations et les grandes entreprises qui ne sont pas situées en Z.A.

Un choix à faire :

Développer la fibre optique sur la totalité du territoire sur 15-20 ans (coût 256 millions d'euros)
Ou bien couvrir 80 % de la population du territoire (coût 125 Millions d'euros) en opérant une montée en débit pour le reste

Le comité de pilotage privilégie deux hypothèses à échéance 2030 :

- 100 % de fibre optique pour tous
- 70 % de fibre optique et 30 % de montée en débit

Le cabinet Tactis va réaliser une étude sur ces deux scénarii et communiquera ses conclusions lors du comité de pilotage de décembre.

D'un autre côté, le CG29 doit synthétiser les SDAN du Finistère.

Ce qui reste à faire :

- Définir le territoire : département, Cornouaille ou autre (EPCI), sachant que le territoire doit être le plus large possible pour faire venir les opérateurs.
- Définir la structure juridique à mettre en place : société d'économie mixte, syndicat mixte avec délégation de service public ou régie

- Lever les inconnues concernant le financement : grand emprunt, fonds d'aménagement numérique, région, département, EPCI...

La synthèse sur les SDAN finistériens sera livrée en juin 2011 pour la mise en oeuvre possible d'un projet finistérien. De plus, la position du SDEF n'est pas encore connue, et des éclaircissements nationaux sont en cours sur les aspects financiers de l'opération.

Tout ceci amènerait un déploiement de la fibre fin 2012. La question se pose de savoir s'il faut attendre de lever les inconnues ou définir tout de suite un schéma à l'échelle cornouaillaise.

Hervé HERRY est d'avis que la Cornouaille n'est pas l'échelle pertinente, mais plutôt celle du département, il préconise d'attendre la position du CG29 en juin 2011.

Il alerte sur le fait que Pierre Maille n'est sans doute pas suffisamment sensibilisé sur le sujet et son degré d'urgence. En attendant de connaître la position du CG et les réglementations de l'Etat, le projet cornouaillais va se retrouver gelé quelques mois.

Bernard POIGNANT souhaite une évolution rapide de ce dossier important en termes d'implantation d'entreprises, et il demande qu'un rapport du comité de pilotage de décembre soit fait au prochain CA.

Jean-Paul LE PANN est d'avis qu'il faut prendre les décisions avec sagesse compte-tenu de la lourdeur des enjeux financiers.

Jean-Claude LESSARD indique que la Région réfléchit sur la période après 2012 et inclut naturellement le THD dans sa réflexion. La Cornouaille n'est pas en retard par rapport aux autres pays bretons qui ont pour certains entièrement consacré leur enveloppe numérique aux usages pour combler leur retard. La grande question qui se pose à ce stade pour la Cornouaille est celle de la cohérence, et il semble que ce soit l'échelle départementale qui soit la plus pertinente.

Roger LE GOFF souhaiterait avancer rapidement bien que la CCPF ne soit pas encore dégroupée, ce qui poserait un problème de non-concurrence avec France Telecom. Il souhaiterait équiper au plus vite certaines zones comme les Glénan et fait remarquer que la pose de la fibre optique n'est pas excessivement onéreuse.

Hervé HERRY rappelle alors la nécessité d'être en phase sur le THD. Des solutions d'attente sont possibles mais la montée en débit doit être considérée comme un complément et non une finalité du déploiement de la fibre. Il note d'ailleurs que la Cornouaille a de l'avance sur d'autres pays car les élus sont convaincus des enjeux liés à ce dossier, ce qui n'est pas forcément le cas ailleurs.

5. Le volet territorial du CPER 2007-2013

Bernard POIGNANT évoque le courrier du Préfet de Région remis à l'assemblée qui fixe les 3 priorités retenues par l'Etat pour attribuer les fonds FNADT : **l'accessibilité de la Bretagne intérieure, l'aménagement numérique et les maisons de santé.**

Il en ressort que les fonds dont pouvait bénéficier la filière pêche auparavant risquent encore de diminuer puisque la pêche ne figure pas dans les priorités du Préfet de Région.

Bernard POIGNANT alerte donc François CLEMENT sur la nécessité de présenter des projets avant la fin de l'année, faute de quoi les fonds risquent d'être perdus.

Jean-Paul STANZEL présente ensuite les 3 fiches projets :

- Plan régional de restructuration et de modernisation des activités du 1^{er} achat au sein de la filière pêche, projet porté par l'ABAPP
- Etude pour un projet de développement de la plaisance dans le port de Guilvinec-Léchiagat en aval et en amont du pont, projet porté par le SIVU Tréffiagar – Le Guilvinec
- Projet de mixité pêche-plaisance du port de Lesconil : étude de développement socio-économique, projet porté par la commune de Plobannalec

François CLEMENT tient à apporter quelques réserves/remarques sur ces dossiers :

- Sur le dossier porté par l'ABAPP, il précise que seul le gestionnaire des criées est habilité à gérer l'ensemble des informations liées aux transactions, ce qui lui confère une obligation de neutralité dans la mise en marché. Il souligne aussi que l'ABAPP a une dimension régionale et de ce fait, pourrait solliciter d'autres financements que ceux qui sont attribués aux dossiers d'envergure purement cornouillaise. En dehors de ces remarques qu'il demande de mentionner dans le compte-rendu, il confirme le soutien de la CCI à ce projet.
- Sur le projet de mixité pêche plaisance du port de Lesconil, il note une contradiction dans le document qui mentionne un début de l'étude *début 2011*, mais aussi *dès que la commune sera assurée de la réalisation du dragage du port*. Or il affirme aucun engagement n'a été pris en ce sens. Il précise aussi que le CG29 et la CCIQC seront associés aux travaux, ce qui n'apparaît pas dans le document. Jean-Paul STANZEL réprécise qu'il s'agit d'un dossier d'étude et non de travaux.

Les dossiers sont validés par le conseil d'administration.

6. Le Contrat Région / Pays de Cornouaille

Jean-Claude LESSARD apporte d'abord la confirmation qu'il n'y aura pas de renégociation possible avec le Conseil régional sur les projets inscrits dans l'enveloppe 2 qui n'auront pas abouti. **En conséquence, il est désormais certain que la part non utilisée sur l'enveloppe 2 sera perdue pour le pays et reviendra à la Région.**

Concernant l'enveloppe 3, la liste à jour de projets est remise à chacun. Jean-Claude LESSARD indique qu'un écrémage des dossiers a été fait suite à la demande formulée lors du dernier CA. La liste est donc maintenant quasi-définitive, avec un doute sur le projet de recyclerie du Cap Sizun. **Le solde disponible de l'enveloppe 3 s'élève donc à 120 000 €.**

Jean-Claude LESSARD demande qu'un CLC soit inscrit avant la fin de l'année pour valider les dossiers en cours.

7. Rapprochement entre l'agence QCD et le Pays de Cornouaille

Ronan MARCEL présente l'état d'avancement de la mission confiée à Chôra Conseil qui consiste à étudier les conditions de rapprochement entre le Pays et l'agence QCD. L'intérêt de rapprocher

les deux structures qui oeuvrent toutes les deux sur l'aménagement et le développement du territoire a été démontré.

Le comité de pilotage d'octobre a permis de répondre à certains points clés :

- La nécessité d'unité managériale sur un site unique, avec intégration du personnel du GIP à l'agence
- La logique du transfert des activités tourisme, énergie et contractualisation Région
- La nécessité de maintenir la structure juridique du GIP jusqu'à sa fin de vie en 2013, du fait du CPER
- La continuité budgétaire des cotisations versées, mais en faveur de l'agence et non plus du pays, ce qui suppose l'adhésion du Cap Sizun à l'agence
- La gestion coordonnée des instances décisionnelles de l'agence et du pays et le respect des spécificités de gouvernance propre

Il sera demandé au CA de décembre d'acter le rapprochement des deux structures pour une mise en œuvre début 2011 (transfert des agents, déménagement des locaux etc).

Bernard POIGNANT précise que ce rapprochement évitera le recrutement d'un directeur pour le GIP puisque Ronan MARCEL assurera cette fonction. Il indique aussi que le sort réservé aux Pays est de toute manière incertain après 2013.

Bernard LE GALL constate que le rapprochement pays/agence va dans le sens des attentes capistes, et il informe que l'adhésion du Cap Sizun à l'agence ne devrait pas poser de problème dans la mesure où il n'y a pas de doublon entre les deux structures.

Jean-Claude LESSARD tient à rappeler qu'il ne faudra pas oublier de faire la demande d'ingénierie au Conseil régional dès janvier 2011.

8. Conseil de Développement

Jean-René COULIOU présente les thèmes de travail du Conseil de Développement retenus pour 2011 :

- l'agriculture
- l'évolution de la structuration du tourisme sur ses aspects politiques
- l'offre culturelle
- le devenir de la filière pêche

Fin de la séance.